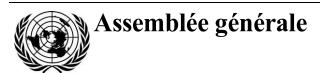
Nations Unies A/78/948



Distr. générale 27 juin 2024 Français Original : anglais

Soixante-dix-huitième session Point 107 de l'ordre du jour Prévention du crime et justice pénale

Lettre datée du 27 juin 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par le Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, observée chaque année le 30 juillet en application du paragraphe 5 de la résolution 68/192 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 107 de l'ordre du jour.

(Signé) Valentin Rybakov



Annexe à la lettre datée du 27 juin 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration faite par le Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains

« Ne laisser aucun enfant de côté dans la lutte contre la traite des êtres humains »

À l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, le Groupe d'Amis réitère son engagement indéfectible à lutter contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes.

Guidés par les principes inscrits dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux pertinents, nous estimons que la protection des enfants contre la traite n'est pas seulement un impératif moral, mais également une mission fondamentale qui doit être assumée par toutes les nations.

La traite des enfants est une grave violation des droits humains, qui dépouille les jeunes de leur innocence, de leurs droits et de leur potentiel.

Les données mondiales à cet égard sont perturbantes : 35 % des victimes recensées de la traite des êtres humains sont des enfants, ceux-ci subissant toutes les formes courantes d'exploitation, y compris le travail forcé, l'exploitation sexuelle, les activités criminelles forcées et la participation à des conflits armés, ainsi que la traite exercée à des fins d'adoption illégale et de prélèvement d'organes. Il est tout aussi préoccupant de constater que les enfants sont victimes d'actes de violence physique ou extrême à un taux presque deux fois plus élevé que les adultes.

Pour être véritablement à la hauteur de cette grave situation, nous estimons qu'il faut renforcer la coopération et la coordination internationales. Ainsi des partenariats solides entre les États Membres, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les institutions financières doivent-ils être mis en place pour lutter efficacement contre ce fléau. Notre action collective doit se concentrer sur des stratégies globales et pluridisciplinaires qui portent sur la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats, qui sont les principaux piliers du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

Nous apprécions le rôle essentiel que joue l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour éclairer et coordonner la lutte mondiale contre la traite des personnes, ainsi que pour fournir une assistance technique indispensable aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous apprécions également l'importance du rôle joué par le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes pour ce qui est de promouvoir l'harmonisation et la coopération dans la lutte contre la traite à l'échelle mondiale, dans le cadre des mandats de ses membres et partenaires, et saluons l'appel que le Groupe a récemment lancé en faveur d'une accélération des interventions en matière de prévention et d'élimination de la traite des enfants d'ici à 2025.

Nous demandons instamment aux gouvernements de donner la priorité aux besoins et aux droits des enfants victimes de la traite, en offrant à ceux-ci une protection et un soutien complets, notamment l'accès à la justice, à la réadaptation et à des services de réinsertion adaptés à leur situation particulière, dans le cadre d'une

2/3 24-11723

approche centrée sur la victime qui tienne compte de l'âge, du genre, du handicap et des traumatismes et qui réponde aux besoins spécifiques des enfants et prenne en compte leur intérêt supérieur dans toutes les mesures et décisions. Nous soulignons également qu'il importe d'offrir une formation spécialisée aux forces de l'ordre, aux autorités judiciaires et aux travailleurs sociaux afin qu'ils puissent identifier, aider et protéger efficacement les enfants victimes.

Nous constatons en outre que la technologie joue un rôle de taille dans la facilitation de la traite des personnes comme dans la lutte contre celle-ci. Sachant que les trafiquants se servent de plus en plus des plateformes numériques pour recruter, manipuler et contrôler les victimes, nous devons redoubler d'efforts pour mettre la technologie au service de la détection, des enquêtes et des poursuites. Nous encourageons par ailleurs l'élaboration de solutions technologiques innovantes et une collaboration plus étroite avec les entreprises du secteur technologique pour protéger les enfants en ligne.

Le Groupe d'Amis demande à la communauté des donateurs, aux organisations internationales et aux universités d'investir dans la recherche sur les différentes formes de traite des enfants, y compris ses formes mixtes. Ces informations joueront un rôle décisif dans la conception de mesures et de stratégies efficaces visant à protéger tous les enfants de la traite.

Enfin, nous demandons à tous les États Membres et à toutes les parties prenantes de se joindre aux efforts que nous déployons pour ne laisser aucun enfant de côté dans la lutte contre la traite des êtres humains. Continuons à nous montrer plus que jamais déterminés, à mieux coopérer et à agir avec ténacité pour protéger les plus vulnérables d'entre nous. Ensemble, nous pouvons et devons mettre fin à la traite des enfants. Cette journée doit nous rappeler notre responsabilité partagée et notre pouvoir collectif de créer un monde plus sûr et plus juste pour tous les enfants.

Membres du Groupe d'Amis

Bahreïn Bangladesh Bélarus Bolivie

Égypte Émirats arabes unis Érythrée Fédération de Russie

Inde Kazakhstan

Kirghizistan Libye
Nicaragua Nigéria
Ouzbékistan Philippines

Qatar République démocratique populaire lao

Singapour Tadjikistan
Turkménistan Venezuela

3/3